

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 3 juillet 2013

POINT VIII.1 :
Rapport des travaux du CT du 24 juin et du 2 juillet 2013 :
projet de réorganisation des services

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne approuvés par le conseil d'administration du 19 décembre 2007, du 10 avril 2009 et du 1^{er} février 2011
- VU l'avis du CT du 24 juin et du 2 juillet 2013

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, avec 25 pour (unanimité) : la réorganisation de l'organigramme en mode polaire avec une dizaine de pôles.

Dijon, le 8 juillet 2013

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne le : 9 juillet 2013

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement le : 9 juillet 2013